

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321

Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

967^{EME} RÉUNION

26 NOVEMBRE 2020

ADDIS ABÉBA

PSC/PR/COMM.(CMLXVII)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 967^e réunion tenue le 26 novembre 2020, sur la situation dans la Corne de l'Afrique : Comment soutenir au mieux les transitions en Somalie, au Soudan du Sud et au Soudan,

Le conseil de paix et de sécurité

Prenant note des allocutions d'ouverture faites par le Représentant permanent de la République fédérale démocratique d'Éthiopie auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois de novembre 2020, S.E. Ambassadeur Tesfaye Yilma, ainsi que de la déclaration du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'UA, S.E. Ambassadeur Smail Chergui ; et **notant également** les communications du Président du Groupe de mise en œuvre de Haut niveau de l'UA (AUHIP) pour le Soudan et le Soudan du Sud, S.E. l'ancien Président Thabo Mbeki et de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Corne de l'Afrique, l'Ambassadeur Parfait Onanga Anyanga ; et **notant en outre** les déclarations des représentants de la Somalie, du Soudan du Sud, du Soudan et de l'Union européenne ;

Rappelant ses décisions et déclarations antérieures sur la situation en Somalie, au Soudan du Sud et au Soudan, ainsi que dans la Corne de l'Afrique, en particulier le Communiqué [PSC/PR/COMM. (CMXLIX)] adopté lors de sa 949^e réunion tenue le 24 septembre 2020 ; le Communiqué [PSC/PR/COMM. (CMXLV)] adopté lors de sa 945^e réunion tenue le 15 septembre 2020 ; et le Communiqué [PSC/PR/COMM. (CMLII)] adopté lors de sa 952^e réunion tenue le 6 octobre 2020 ; ainsi que le Communiqué [PSC/PR/COMM.(DCCCXI)] adopté lors de sa 811^e réunion tenue le 22 novembre 2018 ;

Reconnaissant le rôle de l'AUHIP et les étapes importantes franchies à ce jour dans la mise en œuvre de son mandat ; et **reconnaissant également** le rôle complémentaire de l'IGAD, des autres Communautés économiques régionales et Mécanismes régionaux (CER/MR) compétents, de l'UA et des Nations unies dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région, ainsi que le soutien constant de tous les partenaires concernés de l'UA, à cet égard ;

Conscient de la nécessité de saisir l'occasion unique créée par les développements politiques positifs qui prévalent dans la région de la Corne de l'Afrique pour parvenir à une paix, une sécurité et une stabilité durables, ainsi que pour faciliter l'intégration régionale et le bien-être général des populations de la région ; et

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité:

1. **Se félicite** des développements politiques positifs marqués par la reprise du dialogue politique entre le Gouvernement fédéral de Somalie et les États membres fédéraux, y compris les récentes consultations de Dhusamareeb, qui ont notamment abouti à l'Accord sur le modèle

électoral pour les élections nationales de 2020/21 ; **souligne** qu'il importe de mettre en œuvre le modèle électoral dans sa lettre et son esprit, afin de créer un environnement propice à l'organisation réussie d'élections crédibles et, à cette fin, **demande** à la Commission de l'UA de continuer à mobiliser tout le soutien nécessaire au gouvernement fédéral de Somalie ;

2. **Se félicite également** des progrès enregistrés, à ce jour, dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé de 2018 sur la résolution du conflit au Sud-Soudan (R-ARCSS), notamment de la paix et de la stabilité relatives qui prévalent dans le pays, et **félicite** les dirigeants du pays pour avoir donné la priorité aux intérêts suprêmes de leur pays avant toute autre chose ; et les **encourage** à accélérer la mise en œuvre des aspects en suspens de l'Accord revitalisé, notamment la création de l'Assemblée nationale reconstituée ; la nomination du gouverneur de l'État restant et la mise en place de mécanismes appropriés de justice transitionnelle et de réconciliation nationale ; **encourage également** les parties prenantes du Soudan du sud d à régler tout différend par le dialogue ; et, dans ce contexte, **invite** les groupes qui résistent à se joindre au processus de paix sans plus attendre et à veiller au respect du cessez-le-feu ;

3. **Note avec satisfaction** les progrès enregistrés à ce jour dans la transition politique en cours au Soudan, ainsi que l'évolution de la paix dans le pays depuis la signature d'un Accord de paix, le 3 octobre 2020, à Juba, au Soudan du Sud; à cet égard, **félicite** les parties prenantes soudanaises et les **encourage** à persévérer et à s'engager à mettre pleinement en œuvre la déclaration constitutionnelle de 2019, l'accord de paix de Juba et le plan national de protection des civils ; **demande instamment** à tous les mouvements de résistance de cesser les hostilités et d'adhérer au processus de paix en cours ;

4. **Réaffirme** la solidarité de l'UA et son engagement indéfectible à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Somalie, du Soudan du Sud et du Soudan ; **condamne dans les termes les plus énergiques** toutes les ingérences étrangères dans leurs affaires intérieures ; et **souligne** l'importance de l'appropriation nationale des processus politiques, afin qu'ils reflètent les spécificités de chacun de ces pays ;

5. **Souligne la nécessité** d'un soutien international renforcé et coordonné aux efforts déployés par les gouvernements de la Somalie, du Soudan du Sud et du Soudan pour réformer et reconstruire les processus des institutions de l'État, pour relancer l'économie, ainsi que pour créer des conditions favorables et des incitations qui encourageront et faciliteront le retour volontaire et en toute sécurité des personnes déplacées à l'intérieur du pays et le rapatriement des réfugiés dans leurs communautés d'origine ; **invite** les partenaires internationaux et régionaux à soutenir ces efforts pour que cette dynamique positive soit maintenue ;

6. **Exhorte** tous les membres concernés de la communauté internationale à lever immédiatement toutes les sanctions et autres mesures punitives imposées contre la Somalie, le Soudan du Sud et le Soudan, afin de faciliter la mise en place de l'environnement nécessaire à un processus de transition harmonieux et réussi ;

7. **Reconnait** le rôle essentiel que les femmes et les jeunes continuent de jouer pour faire progresser la cohésion sociale et promouvoir une paix, une sécurité et une stabilité durables dans la Corne de l'Afrique ; et, à cet égard, **souligne qu'il importe** de garantir une participation effective et plus significative des femmes et des jeunes aux processus de décision, en particulier aux processus politiques actuels ;
8. **Exprime sa gratitude** à tous les membres du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA (AUHIP), en particulier à son Président, l'ancien Président Thabo Mbeki, pour les efforts déployés dans l'accomplissement de leur mandat dans la Corne de l'Afrique; **réaffirme** son soutien constant au Groupe et **attend avec intérêt** de recevoir, dans les meilleurs délais possibles, les rapports requis du Groupe à cet égard;
9. **Décide de** rester activement saisi de la question.